



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accises

Question écrite n° 33595

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes de la filière viticole, suite à l'annonce d'un projet d'augmentation de la fiscalité sur les produits vitivinicoles et d'un projet d'indexation sur l'inflation pour les droits de circulation et les droits de consommation. Ces augmentations, décidées sans concertation, seraient très négatives pour l'ensemble de cette filière qui connaît depuis plusieurs années de sérieuses difficultés économiques. En conséquence, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ces projets.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a retenu le principe d'une indexation sur l'inflation, à partir du 1er janvier 2009, des droits de circulation des diverses boissons alcoolisées, tels que prévus par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. Compte tenu de la conjoncture fragile de ces filières et de la portée symbolique d'une telle mesure, l'hypothèse initialement envisagée d'un rattrapage sur plusieurs années a été écartée. La France applique sur les boissons alcoolisées des droits d'accises en moyenne inférieurs à ceux des autres États membres de l'Union européenne. Jusqu'à présent, les augmentations de ces droits, toujours exprimées en valeurs absolues, ont été décidées ponctuellement. L'indexation sur l'inflation permettra un lissage, sur la base d'un mode de calcul transparent.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33595

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9133

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 61